

plusieurs du Québec et d'autres provinces—qui ont mentionné le point suivant, à savoir que, dans la majorité des postes canadiens de télévision, il y a des compagnies américaines de films qui détiennent des actions en nombre assez important, de sorte qu'elles peuvent imposer les films qu'elles veulent voir présenter et que nos postes de télévision, même s'ils sont en majorité contrôlés par des actionnaires canadiens, sont obligés de passer par ces compagnies américaines, justement parce qu'elles détiennent de nombreuses actions.

Une autre raison que je voudrais évoquer découlerait d'une remarque que faisait l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) le 21 décembre dernier, comme en fait foi la page 5744 des Débats, et je cite:

... toutes les émissions au canal 4, et l'on s'aperçoit que, justement au canal 4, ce sont des émissions typiquement québécoises qui sont diffusées.

Et l'honorable député de Lotbinière ajoutait:

Alors, je ne crois pas que, du côté social et culturel, il y ait une menace aussi grave que l'honorable député voudrait le souligner.

On parle du côté culturel. Or, si dans les autres postes, comme dans les postes de Québec, *Famous Players Canadian Corporation Limited* détient des actions en nombre majoritaire, il est évident que, à ce moment-là, *Famous Players* préfère, et de beaucoup, voir passer sur les postes de télévision de Québec des films américains traduits en français, au lieu d'avoir des œuvres originales françaises qui ont inévitablement plus de valeur culturelle, si ce sont des films qui nous sont fournis dans la langue originale.

Il est évident, monsieur le président, que si l'on est continuellement enfoui sous des traductions de films américains simplement traduits en français, où tout est ordonné bien plus en fonction de la technique qu'en fonction de l'art et de la culture, à ce moment-là, les valeurs culturelles et sociales ne sont pas protégées au canal 4, à Québec, justement parce qu'une compagnie de films détient de nombreuses actions dans le poste de télévision de Québec et qu'elle préfère, pour des raisons purement monétaires, voir passer ses films.

On m'a affirmé—et c'est la réponse que je veux obtenir de l'honorable secrétaire d'État—que d'après la liste des détenteurs d'actions des postes privés de télévision, non seulement au Québec mais partout au Canada, des compagnies comme *Famous Players Canadian Corporation Limited* ont des intérêts considérables dans presque tous ces postes de télévision, de sorte que la culture que nous croyons développer au Canada est influencée par des compagnies américaines, par des producteurs de films, au lieu de l'être par l'entreprise canadienne et québécoise.

[M. Grégoire.]

Je crois que si l'on pouvait obtenir ces chiffres-là et mettre en évidence le fait que si le Canada s'américanise de plus en plus, par un organe aussi important que la télévision, c'est justement parce que des intérêts américains, producteurs de films, viennent imposer leurs décisions dans le domaine culturel au Québec et au Canada.

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable secrétaire d'État reconnaîtra qu'une telle enquête s'impose. Il est important que nous soyons bien informés à ce sujet, parce qu'il s'agit de sauvegarder plus que des valeurs économiques; au fait, il s'agit de sauvegarder des valeurs culturelles et sociales.

Je ferai également remarquer à l'honorable secrétaire d'État qu'il faudrait peu de temps pour préparer un tel rapport. Il n'y a pas tellement de postes de télévision au Canada, et il y en a à peine 10 dans le Québec. De plus, tous ces renseignements ont été versés aux dossiers du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Il n'y aurait qu'à les en sortir. Nous pourrions alors vérifier les faits et, dès demain, poursuivre notre étude. Nous pourrions vérifier si, oui ou non, les compagnies américaines comme *Famous Players* contrôlent réellement la culture au Canada, alors qu'elles peuvent nous imposer, au Québec, de simples traductions de films américains qui sont loin d'avoir la valeur de films originaux, dans leur langue originale.

Je crois que, à ce moment-là, le ministre comprendra que ma demande s'appuie sur des raisons sérieuses. Si le ministre accepte de me fournir les renseignements simplement pour les postes du Québec, je serai satisfait, car je crois qu'il n'y a peut-être même pas 10 postes privés au Québec. Il suffirait de photocopier les listes des actionnaires déposées au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, et nous aurions alors les photocopies en main, lors de la reprise de l'étude de ce bill, ce soir, à huit heures, ou demain, à deux heures trente.

Des citoyens d'autres provinces m'ont écrit pour avoir les mêmes renseignements au sujet de leurs postes de télévision. Ils devraient s'adresser à leurs députés, qui en feraient la demande, s'ils le jugent à propos.

Alors, devant cette raison sérieuse que j'ai apportée, le secrétaire d'État serait-elle prête à nous fournir, disons d'ici deux heures trente, demain, les listes des actionnaires et le nombre d'actions que chacun détient dans les postes privés de télévision du Québec? Le ministre peut-elle nous donner cela?

• (5.10 p.m.)

[Traduction]

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, je vais m'assurer si de tels renseigne-